

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°10-2024**

**Date de convocation :**  
10/02/2024

**Date d'affichage :**  
29/02/2024

**Nombre de conseillers en  
exercices :** 10

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré :** 08

**Nombre de pouvoirs :** 02

**Pour :** 08

**Contre :** 00

**Abstention :** 00

**Nul :** 2

**Objet :** Modification du  
statut juridique de Saint-  
Pierre-à-Gouy

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

**Et de sa publication le :**

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 18h05, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline  
M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-  
LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à  
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme LEGROS Alexandra  
donne pouvoir à M. CLÉRÉ Denis.

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

### MODIFICATION DU STATUT JURIDIQUE DE SAINT-PIERRE-A-GOUY

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande transmise par une jeune professionnelle orthophoniste pour pouvoir installer un cabinet dans la mairie annexe de Saint-Pierre à Gouy. Il précise qu'il envisage de solliciter la Préfecture de la Somme pour voir la faisabilité de ce projet. Il souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal sur ce sujet.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à voter à bulletin secret pour connaître leur positionnement sur une modification du statut juridique de Saint-Pierre-A-Gouy par le biais de deux questions :

- Acceptez-vous que soit modifié le statut juridique de Saint-Pierre-A-Gouy ?
- Accepteriez-vous que la mairie annexe soit mise à disposition pour un autre usage ?

Après dépouillement, le Conseil Municipal à 8 voix « POUR » et 2 voix « NUL »

- AUTORISE Monsieur le Maire à se renseigner pour revoir le statut juridique de Saint-Pierre-A-Gouy

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser un référendum pour Saint-Pierre-A-Gouy

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

